

Demande d'aide financière pour énergies renouvelables

Financement d'action en faveur du développement durable

<u>ATTENTION</u> conformément à l'art. 7 du règlement communal les travaux ne peuvent pas débuter avant la réception de la promesse d'octroi fournie par la Municipalité.

A remplir uniquement par la COMMUNE de Sainte-Croix	
N° de dossier:	
Date de réception : Heure :	
☐ Je certifie être le propriétaire de la parcelle faisant l'objet de la demande	
A remplir uniquement par le propriétaire	
Nom:	
Prénom:	
Adresse:	
Tél:	
E-mail:	
Versement de l'aide financière	
Titulaire du compte :	
Nom de la banque ou CCP:	
Clearing + n° compte ou CCP :	

Objet concerné par la demande
Rue, n°:
N° de parcelle :
Type d'objet :
Planning des travaux subventionnés, dates (mois / an) et coût
Début des travaux : /
Coût des travaux selon devis annexé :
Financement d'action en faveur de l'efficience énergétique
Condition:
Approbation par la Municipalité
Calcul du montant :
• Selon décision de la Commission énergie mais au maximum CHF 10'000.00 par année
A retourner au Bureau Technique communal.
A noter
 Par sa signature, le bénéficiaire accepte le règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable sur le territoire de la Commune de Sainte-Croix.
 La date de réception de la demande, datée, signée et munie de tous les documents exigés fait foi.
• Les dossiers incomplets, ou soumis après épuisement du budget annuel, seront automatiquement retournés au demandeur.
Sainte-Croix, le
Signature du propriétaire :